

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 23215

SEANCE du : 18 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS	S		
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascal GABILY	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCL	ISES	
Anita BRIFFE – pouvoir à Pierre MORIN	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Bruno BODIN	Stéphanie FILLON
Philippe BARON - pouvoir à Hélène BROSSEAU	Sandrine DELUGEAU - pouvoir à Pierre BUREAU	The state of the s

Secrétaire de séance : Etienne HUCAULT, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU – Directeur des services techniques



Affectation de patrimoine du budget les Villages du Golf au budget principal de la Commune

Par délibération du 18 septembre 2023. Le conseil municipal a validé la répartition des comptes de stocks du budget les Villages du Golf, sur les comptes patrimoniaux (classe 2) sur le budget annexe les Villages du Golf.

Ainsi au 31/12/2022 l'actif patrimonial du budget les Villages du golf était de 6 042 886.71 \in (selon le décompte ci-joint).

Depuis 2 ans l'école de golf qui utilise les terrains du practice et pitch and putt est directement gérée par la Commune de Bressuire.

Les terrains et équipements relatifs à cette pratique devraient donc figurer dans l'actif de la Commune et non dans le budget annexe des Villages du Golf.

Il convient donc par écriture budgétaire d'affecter ces équipements sur le budget principal de la Commune.

Ces équipements sont :

- Le terrain du practice et pitch and putt d'un montant de 39 036.53 €
- Les travaux d'aménagement du pitch and putt d'un montant de 104 472.02 €

Le montant global de ces changements de budget est de 143 508.55 €

Ces opérations comptables constituent une recette pour le budget des Villages du Golf et une dépense pour le budget principal de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** l'affectation du patrimoine d'un montant de 143 508.55 € du budget les Villages du Golf au budget Principal de la Commune.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Etienne HUCAULT

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20231222-DG_DEL_2023_215-DE Date de télétransmission : 22/12/2023 Date de réception préfecture : 22/12/2023